

**Madame la Préfète
Préfecture
Place de la République
CS 80537
28019 Chartres cedex**

Chartres, le 3 mai 2019

Dossier suivi par Francis Golaz
f.golaz@eure-et-loir.chambagri.fr
Tél : 02 37 24 45 35

Siège Social

10 rue Dieudonné Costes
CS 10399
28008 CHARTRES Cedex
Tél : 02 37 24 45 45
Fax : 02 37 24 45 90
Email : accueil@eure-et-loir.chambagri.fr

Madame la Préfète,

J'ai l'honneur de vous transmettre, ci-joint, la délibération du comité d'orientation de l'Organisme Unique Irrigation Beauce 28 validant les budgets (réalisé 2018, modificatif 2019 et prévisionnels 2020 à 2021), et modifiant le barème de redevance de l'Organisme Unique de gestion collective de l'eau d'irrigation sur le périmètre de la Beauce d'Eure-et-Loir.

Conformément à l'article R.211-117-2, nous vous transmettons cette délibération pour approbation et publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Notre Comité d'orientation a décidé de prendre en charge une partie du coût du conseil pour une meilleure maîtrise de l'irrigation (« Irricarte » réalisée par la Chambre d'agriculture), pour palier le désengagement des Agences de l'eau et pérenniser ce conseil très important pour accompagner les irrigants. Une augmentation de la part variable a donc été prévue en 2020 et 2021 pour équilibrer le budget en tenant compte de l'arrêt des aides des Agences de l'eau.

Si toutefois un imprévu significatif vient à déséquilibrer ce budget, et nécessite une évolution des cotisations, nous reviendrons vers vous pour validation des modifications nécessaires.

Je vous prie d'agréer, Madame la Préfète, l'expression de ma très haute considération.



Le Président de l'Organisme Unique,



Jean-Michel GOUACHE.